

Le 19 décembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le dix-neuvième jour de décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Dépôt d'un projet de règlement # 318-2020 sur la taxation annuelle pour l'année 2020
- 4.0 Questions de l'assemblée
- 5.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R19-12-159
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

Avis de motion est donné par Monsieur Yves Payette à la séance ordinaire du 4 novembre 2019 pour le règlement concernant la taxation pour l'année 2020.

Présentation du projet de règlement # 318-2020 concernant la taxation pour l'année 2020.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante. Ce projet de règlement est mis à la disposition des citoyens.

La période de questions s'ouvre à 19h05 et se termine à 19h06.

R19-12-160
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h07.

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales